



27 février, 2020

**Bureau du secrétaire du gouverneur général – Invitation No.: BSGG-OSGG-19-0333**

**Demande d'offre à commande – Addenda No. 1**

Services d'hébergement hôtelier

Ce qui suit doit être lu conjointement avec et fait partie intégrante de la demande d'offre à commandes (DOC).

**À:** L'Annexe B, Base de paiement

**Supprimer:** au complet.

**INSÉRER:**

**TOUS LES TAUX/PRIX INDIQUÉS CI-DESSOUS SONT VALIDES POUR LA DURÉE DE L'OFFRE À  
COMMANDE.**

**1. FRAIS D'HÉBERGEMENT**

- 1.1 L'offrant sera payé les tarifs tout compris par nuit suivants pour les services d'hébergement. Les tarifs doivent inclure toutes les dépenses nécessaires à l'exécution des travaux, y compris, mais sans s'y limiter, la TMH et la taxe sur l'hébergement. Toutes les taxes applicables (TPS, TVH et TVQ) sont en sus.

## 2. FRAIS D'ANNULATION

- 2.1 Toute annulation qui réduit la liste finale de chambres avec un préavis de moins de \_\_\_\_ jours (*nombre de jours à confirmer à l'attribution du contrat*) avant la date de l'événement, l'entrepreneur aura droit au paiement intégral.

Type d'hébergement	Période initiale 1er avril, 2020 au 31 mars, 2021	Classement * Période initiale (par saison)
<b>Printemps – (1<sup>er</sup> mai au 30 juin)</b>	<b>Tarif par nuit</b> TMH/Taxe d'hébergement inclus	
Chambre standard	\$	
<b>Été – (1<sup>er</sup> juillet au 30 août)</b>		
Chambre standard	\$	
<b>Automne – (1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre)</b>		
Chambre standard	\$	
<b>Hiver – (1<sup>er</sup> décembre au 30 avril)</b>		
Chambre standard	\$	

*\*Le classement sera déterminé lors de l'attribution du contrat.*

<b>Type d'hébergement</b>	<b>Période d'option 1</b> 1er avril, 2021 au 31 mars, 2022	<b>Classement *</b> Période d'option 1 (par saison)	<b>Période d'option 2</b> 1er avril, 2022 To 31 mars, 2023	<b>Classement *</b> Période d'option 2 (par saison)
<b>Printemps – (1<sup>er</sup> mai au 30 juin)</b>	<b>Tarif par nuit</b> TMH/Taxe d'hébergement inclus		<b>Tarif par nuit</b> TMH/Taxe d'hébergement inclus	
Chambre standard	\$		\$	
<b>Été – (1<sup>er</sup> juillet au 30 août)</b>				
Chambre standard	\$		\$	
<b>Automne – (1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre)</b>				
Chambre standard	\$		\$	
<b>Hiver – (1<sup>er</sup> décembre au 30 avril)</b>				
Chambre standard	\$		\$	

*\*Le classement sera déterminé lors de l'attribution du contrat.*

Type of Accommodation	Période d'option 3 1er avril, 2023 to 31 mars, 2024	Ranking * Période d'option 3 (par saison)	Période d'option 4 1er avril, 2024 To 31 mars, 2025	Ranking * Période d'option 4 (par saison)
<b>Printemps – (1<sup>er</sup> mai au 30 juin)</b>	<b>Rate per Night</b> (including the MAT/Tax on Lodging)		<b>Rate per Night</b> (including the MAT/Tax on Lodging)	
Chambre standard	\$		\$	
<b>Été – (1<sup>er</sup> juillet au 30 août)</b>				
Chambre standard	\$		\$	
<b>Automne – (1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre)</b>				
Chambre standard	\$		\$	
<b>Hiver – (1<sup>er</sup> décembre au 30 avril)</b>				
Chambre standard	\$		\$	

*\*Rankings will be determined at contract award.*

**Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.**